

Année: _____

Nom de la ferme: _____

4d

Vérification de la conformité de l'auto-inspection à l'expédition exigée par le programme de certification Québec

Critères à vérifier	Conforme / Non-conforme / Partiellement conforme	Remarques
Les inspections de tubercules sont effectuées selon le protocole d'inspection à l'expédition du programme de certification.		
Les rapports d'auto-inspection des tubercules de pommes de terre de semence sont complets et exacts, c'est-à-dire semblables aux résultats de l'ACIA.		
Le rapport d'auto-inspection des tubercules a été complété avant l'émission des étiquettes, dossier de transport vrac ou autre document d'expédition de l'ACIA.		
Un rapport d'auto-inspection a été complété pour chaque expédition.		
Les résultats du sectionnement des tubercules sont consignés dans le rapport d'auto-inspection des tubercules.		
Le rapport d'auto-inspection des tubercules a été complété par une personne formée pour cette tâche.		
Le producteur utilise une table d'inspection adéquate ainsi qu'un éclairage adéquat pour effectuer ses auto-inspections.		
Tous les rapports d'auto-inspection des tubercules remplis sont conservés dans un dossier.		

Commentaires :

Signature de l'inspecteur de l'ACIA: _____

Date: _____

Signature du producteur ou de son mandataire: _____

Date: _____